

GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **21 mai 2012**

Délibération n° 2012-2994

commission principale : finances, institutions et ressources

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Modification du tableau des effectifs

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Rapporteur : Monsieur Crédoz

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : lundi 7 mai 2012

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mardi 22 mai 2012

Présents : MM. Collomb, Bret, Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bolliet, Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne J.C., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lebuhotel, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Martinez, Millet, Morales, Muet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Plazzi, Quiniou, Réale, Mmes Revel, Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Schuk, Serres, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémián.

Absents excusés : MM. Darne J. (pouvoir à M. Crédoz), Calvel (pouvoir à M. Assi), Crimier (pouvoir à M. Barral), Charles (pouvoir à M. Buna), Colin (pouvoir à M. Abadie), Blein (pouvoir à Mme David M.), Vesco, Mme Bailly-Maitre (pouvoir à M. Jacquet), MM. Balme (pouvoir à M. Réale), Bernard B. (pouvoir à Mme Vessiller), Braillard (pouvoir à Mme Frih), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury, Genin (pouvoir à M. Plazzi), Havard (pouvoir à M. Buffet), Huguet (pouvoir à Mme Levy), Lambert (pouvoir à M. Chabrier), Mme Laval (pouvoir à M. Barret), MM. Le Bouhart, Léonard (pouvoir à M. Gignoux), Lyonnet (pouvoir à M. Suchet), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Pillon (pouvoir à M. Grivel), Roche (pouvoir à M. David G.), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Thivillier (pouvoir à M. Millet), Mme Vallaud-Belkacem (pouvoir à M. Llung).

Absents non excusés : Mmes Domenech Diana, Bocquet, MM. Chabert, Dumas, Giordano, Lelièvre.

Séance publique du 21 mai 2012

Délibération n° 2012-2994

commission principale : finances, institutions et ressources

objet : **Modification du tableau des effectifs**

service : Délégation générale aux ressources - Direction des ressources humaines

Le Conseil,

Vu le rapport du 25 avril 2012, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La gestion de la masse salariale s'effectue par centre de responsabilité dont la répartition s'inscrit dans le cadre budgétaire adopté par le Conseil de communauté. Dans ce cadrage, une enveloppe fédérale est prévue afin de faire face notamment aux ajustements d'effectifs pour garantir la qualité et la continuité du service public.

1° - Créations d'emplois

Direction générale

Direction de la propreté

L'élargissement de la démarche de requalification nécessite la création d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens territoriaux.

Cette création n'entraîne pas de coût de masse salariale supplémentaire.

La réorganisation du service de la collecte dans le cadre de la mise en œuvre des nouveaux marchés a été présentée lors du comité technique paritaire (CTP) du 29 mars 2012.

Cette réorganisation nécessite de procéder à la création de postes d'éboueurs relatifs à l'équipe de secours de la collecte des déchets en porte à porte. Le renforcement de l'équipe de secours par 10 postes d'éboueurs supplémentaires permettra de réduire le recours à l'intérim, de disposer d'agents permanents ayant une bonne connaissance des territoires et des modes de faire et ainsi d'apporter une meilleure qualité de service aux bénéficiaires.

Il est proposé la création de 10 emplois de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

La dépense correspondant à ces créations d'emplois sera prélevée sur la ligne des crédits prévus pour les dépenses d'intérim.

Direction de l'eau

Le service pilotage assainissement et auto surveillance doit intégrer de nouvelles exigences réglementaires, techniques et organisationnelles avec des conséquences financières très importantes pour la direction de l'eau, qui nécessite la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux chargé de l'auto surveillance et de la gestion du système de données VIGILANCE.

L'unité travaux a pour mission la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre des travaux neufs et améliorations rénovations dans les stations d'épuration, dans les stations de relèvement d'eaux usées et d'eaux pluviales, et ouvrages divers. Elle s'oriente dorénavant de manière essentielle sur la conduite de projet et la maîtrise d'ouvrage en raison de l'augmentation de la charge de travail de l'unité. La maîtrise d'œuvre directe est également de plus en plus complexe, avec une forte augmentation des contraintes réglementaires et la diversification des domaines techniques à maîtriser. Ces activités nécessitent la création d'un emploi de

catégorie B du cadre d'emplois des techniciens territoriaux pour assurer des études et travaux sur les équipements des stations de traitement et de relèvement.

Le secteur études et travaux centre nécessite de se mettre en conformité en terme d'effectifs avec l'ensemble des subdivisions de travaux de la direction de l'eau. Il est nécessaire de procéder à la création d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens territoriaux qui aura pour missions principales : de participer à l'élaboration des ouvrages ou équipements eau et assainissement et à la prévision budgétaire, de piloter la structuration, la conception, la réalisation des projets et de coordonner les travaux de maintenance du réseau assainissement et les travaux de construction des branchements à l'égout, d'assurer le suivi du recouvrement des dépenses auprès des usagers.

Ces créations sont prises en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

Délégation générale aux ressources

Direction des assemblées et de la vie institutionnelle

Le rapport présenté au comité technique paritaire du 16 février 2012 a permis de :

- présenter une nouvelle organisation axée autour de 2 services : gestion et animation des assemblées, ressources et statut de l' élu,
- de rattacher à la direction la fonction nouvelles compétences et extension du territoire.

Cette nouvelle fonction nécessite la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés territoriaux.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

Délégation générale au développement urbain

Direction de la planification et des politiques d'agglomération

Le plan énergie climat territorial (PECT) et son plan d'action associé a été approuvé par délibération n° 2012-2754 du Conseil du 13 février 2012.

Ce plan comporte, notamment, 2 actions importantes en direction des partenaires emblématiques du rôle d'animateur du territoire que la Communauté urbaine de Lyon entend jouer dans la lutte impérative contre le réchauffement climatique :

- l'animation du plan climat de l'agglomération lyonnaise, garantissant le suivi du plan d'action, la mobilisation de tous les acteurs pour atteindre les 3 fois 20, la tenue de la grande conférence énergie climat annuelle, etc.,
- plus spécifiquement, l'accompagnement des petites entreprises pour améliorer leurs performances énergétiques et l'appui à la structuration de l'offre privée pour les métiers dont le PECT a impérativement besoin, notamment dans la filière bâtiment durable.

Parallèlement, la Communauté urbaine subventionne l'Agence locale de l'énergie (ALE) à hauteur de 350 000 € dans le cadre de la mise en œuvre du plan climat.

Plutôt que de financer une prestation externe pour prendre en charge une partie des actions mentionnées ci-dessus, il est proposé de créer un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés territoriaux ou du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux. Ce poste sera financé par transfert de la somme de 63 000 € prise sur les crédits du chapitre 011 vers le chapitre 012, sans augmentation de dépense pour le budget principal.

2° - Créations d'emplois financés par suppressions, transferts ou redéploiements au sein des centres de responsabilité

Délégation générale aux ressources

Direction de la logistique et des bâtiments

Le comité technique paritaire du 25 juin 2010 relatif à l'évaluation du projet de service et les réajustements de l'organisation de la direction, a acté la création d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens territoriaux par suppression d'un emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux au sein de l'unité études et maîtrise d'œuvre.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

L'unité services généraux du centre d'échanges de Lyon-Perrache assure l'exploitation et la surveillance des installations de sécurité incendie et des équipements techniques. Le centre est ouvert 24h/24h et 365 jours par an. La continuité du service nécessite la création d'un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des agents de maîtrise par suppression d'un emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

Direction générale

Direction de la voirie

L'unité communication prend en charge régulièrement de nouveaux dossiers qui nécessitent un certain niveau d'analyse et des compétences techniques de plus en plus étendues. Pour assurer les nouvelles missions, la création d'un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés territoriaux par suppression d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux est proposée.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

Délégation générale au développement urbain

Direction de l'aménagement

La direction de l'aménagement assure la maîtrise d'ouvrage des projets d'aménagement urbain inscrits au plan de mandat de la Communauté urbaine de Lyon et fixe les modalités de réalisation en lien avec les communes, les différents services communautaires, les aménageurs et les opérateurs privés.

Créée en avril 2009, son organisation nécessite un ajustement. L'évolution présentée au comité technique paritaire du 29 mars 2012 propose de :

- clarifier les modalités de fonctionnement au sein des équipes portefeuille de projets en prenant en compte les attentes des chefs de projets en matière de fonctionnement au quotidien,
- renforcer le rôle des chefs de service en leur permettant de développer des démarches transversales,
- mobiliser le bon niveau de moyens pour mener à bien le plan de mandat,
- renforcer les missions de la cellule conseil qualité afin d'apporter une assistance à l'ensemble des collaborateurs de la direction.

En terme d'évolution, il est proposé la création d'un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des techniciens territoriaux par suppression d'un emploi de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux.

Cette création est prise en charge dans le cadre de la masse salariale de la direction.

3° - Transformations d'emplois

L'évolution de certains services communautaires nécessite la transformation d'emplois.

A l'occasion des recrutements, les profils de postes sont revus lors de l'établissement du cahier des charges et il peut donc s'avérer nécessaire de procéder aux transformations de certains emplois afin de mettre en conformité le grade de l'emploi et le grade de l'agent, à savoir :

Délégation générale au développement économique et international

Direction des services aux entreprises

Transformation d'un emploi de rédacteur territorial dans le cadre d'emplois des techniciens territoriaux, mise en conformité du grade et de l'emploi.

Direction du foncier et de l'immobilier

La délibération n° 2012-2751 du Conseil du 13 février 2012 a permis la création de 2 emplois ce catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs dans le cadre de la démarche requalification pour le projet Greco (Gestion des REclamations COmmunautaires). L'évolution de l'organisation amène à ne pas pourvoir ces 2 emplois.

Il est proposé, toujours dans le cadre de la démarche requalification, de redéployer un de ces emplois à la direction du foncier et de l'immobilier.

Cet emploi sera transformé dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Direction générale

Direction de la communication

Par délibération n° 2002-0631 du Conseil du 10 juin 2002, l'emploi de directeur de la communication a été transformé en emploi à temps non complet à 17 heures 30 minutes hebdomadaires, puis par délibération n° 2004-2148 du Conseil du 20 septembre 2004 transformé sur un temps non complet de 8 heures 45 minutes hebdomadaires.

Les actions de communication menées par la direction nécessitent de transformer l'emploi de directeur de la communication en emploi à temps complet de 35 heures hebdomadaires et dans le cadre d'emplois des administrateurs territoriaux.

Délégation générale aux ressources

Direction des affaires juridiques et de la commande publique

La délibération n° 2012-2751 du Conseil du 13 février 2012 a permis la création de 2 emplois ce catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs dans le cadre de la démarche requalification pour le projet Greco (Gestion des réclamations communautaires). L'évolution de l'organisation amène à ne pas pourvoir ces 2 emplois.

Il est proposé, toujours dans le cadre de la démarche requalification, de redéployer le deuxième emploi à la direction des affaires juridiques et de la commande publique.

Cet emploi sera transformé dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.

Direction des ressources humaines - Equipe temporaire reconversion

Transformation d'un emploi d'agent de maîtrise dans le cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux, mise en conformité du grade et de l'emploi.

Direction des ressources humaines

Dans le cadre de la mise en œuvre de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique à la lutte contre la discrimination et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, de nouvelles règles sont établies pour le recrutement d'agents contractuels sur des emplois non permanents.

Ainsi, l'article 3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale a été modifié. Il permet le recrutement temporaire d'agents contractuels pour un accroissement temporaire d'activité sur une durée maximale de 12 mois sur une périodicité de 18 mois.

Pour faire face à ces différents besoins des directions à durée limitée dans le temps, un dispositif a été mis en place. 20 emplois ont été créés dans le cadre de différentes délibérations (n° 1999-4510 du 27 septembre 1999 - n° 2007-4387 du 10 septembre 2007 - n° 2008-0273 du 24 septembre 2008 - n° 2011-2417 du 12 septembre 2011). Il s'agit de postes non pourvus de façon pérenne et mis à la disposition des directions selon leur demande et la situation de leurs enveloppes de masse salariale, pour une durée déterminée et pour

répondre à un besoin occasionnel. Ces postes sont pilotés par la direction des ressources humaines pour faciliter la gestion des variations d'activités, sans faire varier l'effectif autorisé de la Communauté urbaine.

Ce volant de postes s'avère à ce jour insuffisant pour répondre à toutes les demandes et l'évolution de la réglementation précitée (augmentation de la durée d'utilisation des postes) va accentuer cette insuffisance.

En parallèle, la direction des ressources humaines dispose d'un panel de postes destinés aux emplois saisonniers (remplacement congés d'été). Il est donc proposé, pour optimiser l'utilisation de ces postes, de transformer des emplois saisonniers en emplois "besoins occasionnels", et ainsi développer la gestion de postes destinés à répondre à un besoin temporaire.

Il s'agit de :

- 3 emplois saisonniers de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux transformés en 3 emplois besoin occasionnel de catégorie B (un emploi du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux et 2 emplois du cadre d'emplois des techniciens territoriaux),

- 3 emplois saisonniers de catégorie C du cadre d'emplois des adjoints administratifs territoriaux transformés en 3 emplois besoin occasionnel de catégorie A (un emploi du cadre d'emplois des attachés territoriaux et 2 emplois du cadre d'emplois des ingénieurs territoriaux),

- un emploi de catégorie A du cadre d'emplois des attachés territoriaux a été créé pour assurer des missions sur des besoins saisonniers (délibération n° 2009-0923 du 28 septembre 2009). Il est proposé de transférer cet emploi pour assurer des missions sur des besoins occasionnels,

- un emploi de catégorie B du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux a été créé pour assurer des missions sur des besoins saisonniers (délibération n° 2009-0923 du 28 septembre 2009). Il est proposé de transférer cet emploi pour assurer des missions sur des besoins occasionnels.

Ces transformations se font sans évolution de l'effectif autorisé et à masse salariale constante.

Direction de la logistique et des bâtiments

Transformation d'un emploi d'assistant de conservation dans le cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, mise en conformité du grade et de l'emploi ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission finances, institutions et ressources ;

DELIBERE

1° - Approuve la création d'emplois :

Service	N° de poste	Grade	Emploi	Observation
Direction générale				
Direction de la propreté	12532155	technicien territorial technicien principal 2° classe technicien principal 1 ^{ère} classe	correspondant applicatif	démarche de requalification

	12532156 12532157 12532158 12532159 12532160 12532161 12532162 12532163 12532164 12532165	adjoint technique 2° classe adjoint technique 1 ^{ère} classe adjoint technique principal 2° classe adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	éboueur	comité technique paritaire du 29 mars 2012
Direction de l'eau	12510510 12510511 12510512	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale technicien territorial technicien principal 2° classe technicien principal 1 ^{ère} classe technicien territorial technicien principal 2° classe technicien principal 1 ^{ère} classe	chef de projet auto surveillance technicien études et travaux assistant technique eau et assainissement	
Délégation générale aux ressources				
Direction des assemblées et de la vie institutionnelle	12130018	attaché attaché principal directeur territorial	chargé de mission évolutions institutionnelles	comité technique paritaire du 16 février 2012
Délégation générale au développement urbain				
Direction de la planification et des politiques d'agglomération	12600505	attaché attaché principal directeur territorial ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	chargé de mission	mise en œuvre du plan énergie climat territorial

2° - Approuve la création d'emplois financés par suppressions, transferts ou redéploiements au sein des centres de responsabilité :

Service	N° de poste	Grade actuel	Nouvel emploi	Nouveau grade	Observation
Délégation générale aux ressources					
Direction de la logistique et des bâtiments	94400074	adjoint technique 1 ^{ère} classe	technicien études	technicien territorial technicien principal 2 ^o classe technicien principal 1 ^{ère} classe	comité technique paritaire du 25 juin 2010
	94400165	adjoint technique 1 ^{ère} classe	chef équipe électromécanique	agent de maîtrise agent de maîtrise principal	évolution des missions
Direction générale					
Direction de la voirie	05520634	rédacteur	chargé de communication	attaché attaché principal directeur territorial	évolution des missions
Délégation générale au développement urbain					
Direction de l'aménagement	94600241	adjoint administratif 1 ^{ère} classe	assistant technique	technicien territorial technicien principal 2 ^o classe technicien principal 1 ^{ère} classe	évolution des missions comité technique paritaire du 29 mars 2012

3° - Approuve la transformation d'emplois :

Service	N° de poste	Grade actuel	Nouvel emploi	Nouveau grade	Observation
Délégation générale au développement économique et international					
Direction des services aux entreprises	06170055	rédacteur	animateur science de la vie	technicien territorial technicien principal 2 ^o classe technicien principal 1 ^{ère} classe	mise en conformité du grade et de l'emploi

Direction du foncier et de l'immobilier	12120086	adjoint administratif 1 ^{ère} classe	opérateur de gestion technique	adjoint technique 2 ^o classe adjoint technique 1 ^{ère} classe adjoint technique principal 2 ^o classe adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	mise en conformité du grade et de l'emploi - démarche requalification
Direction générale					
Direction de la communication	94110002	directeur de la communication - emploi à temps non complet (8 h 45 mn hebdomadaires)	directeur de la communication	élève administrateur administrateur administrateur hors classe	emploi à temps complet (35 heures hebdomadaires)
Délégation générale aux ressources					
Direction des affaires juridiques et de la commande publique	12120087	adjoint administratif 1 ^{ère} classe	assistant administratif polyvalent	adjoint technique 2 ^o classe adjoint technique 1 ^{ère} classe adjoint technique principal 2 ^o classe adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	mise en conformité du grade et de l'emploi - démarche requalification
Direction des ressources humaines Equipe temporaire reconversion	94400232	agent de maîtrise	agent logistique	adjoint technique 2 ^o classe adjoint technique 1 ^{ère} classe adjoint technique principal 2 ^o classe adjoint technique principal 1 ^{ère} classe	mise en conformité du grade et de l'emploi
Direction des ressources humaines	98980056	adjoint technique 2 ^o classe	assistant mission	rédacteur rédacteur principal rédacteur chef	élargissement du périmètre besoin occasionnel
	98980057 98980058	adjoint technique 2 ^o classe	assistant mission	technicien territorial technicien principal 2 ^o classe technicien principal 1 ^{ère} classe	élargissement du périmètre besoin occasionnel
	98980086	adjoint administratif 2 ^o classe	responsable administratif	attaché attaché principal directeur territorial	élargissement du périmètre besoin occasionnel

	98980087 98980088	adjoint administratif 2° classe	chargé de mission	ingénieur ingénieur principal ingénieur en chef classe normale	élargissement du périmètre besoin occasionnel
	09980143	attaché territorial	responsable administratif	attaché attaché principal directeur territorial	emploi transféré sur des missions besoins occasionnels
	09980144	rédacteur territorial	assistant mission	rédacteur rédacteur principal rédacteur chef	emploi transféré sur des missions besoins occasionnels
Direction de la logistique et des bâtiments	94400389	assistant de conservation	responsable cellule valorisation	rédacteur rédacteur principal rédacteur chef	mise en conformité du grade et de l'emploi

4° - La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2012 - comptes 64111, 64131, 6451 et 6453 et au budget annexe de l'assainissement - comptes 6411, 6413, 6451 et 6453.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le Président,
pour le Président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 mai 2012.